

FICHE 16_ Entreprises bénéficiaires de marchés publics

- marches-publics.gouv.fr • modernisation.gouv.fr/le-sgmap • bpifrance.fr •
- les-aides.fr (CCI) • aides-entreprises.fr (ISM) • economie.gouv.fr/daj/observatoire-economique-commande-publique • economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/oeap/publications/documents_ateliers/pme_commande_publicque/guide_de_bonnes_pratiques.pdf •

LES SOLUTIONS DE BPIFRANCE ET DES BANQUES POUR LE FINANCEMENT DES COMMANDES PUBLIQUES	À titre indicatif	
	FOURCHETTE BASSE	FOURCHETTE HAUTE
<p>1. La mobilisation des commandes publiques – Avance plus</p> <ul style="list-style-type: none"> • bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Prets/Credits-de-tresorerie/Mobilisation-de-créances-commerciales-Avance • <p>Financement intermédiaire entre la dette senior fournie par les banquiers et le financement en fonds propres accordé par l'investisseur. La dette mezzanine est subordonnée au remboursement préalable de la dette senior et privilégié.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avances de trésorerie par la mobilisation des créances liées aux commandes et marchés publics. • Jusqu'à 100 % du total des créances cédées et non encore réglées (factures ou situations de travaux). • Remboursement des avances dès réception des paiements. • Montant de l'autorisation de crédit calculé en fonction du volume prévisionnel des créances à financer et du délai moyen de règlement. • Crédit confirmé généralement pour une durée d'un an, renouvelable. 	30 000 €	1 000 000 € et plus
<p>2. Les engagements par signature</p> <p>Cautions ou garanties à première demande exigées pour l'exécution des marchés ou commandes passées par les donneurs d'ordres :</p> <ul style="list-style-type: none"> – en remplacement de la retenue de garantie ; – en garantie de remboursement d'une avance de démarrage octroyée par le donneur d'ordre. <p>N.B. : ne pas oublier le service Marché public simplifié (MPS, • mps.apientreprise.fr •), qui permet à une entreprise de répondre à un marché public avec son seul numéro SIRET.</p>	30 000 €	1 000 000 € et plus
TOTAL DES SOLUTIONS FINANCIÈRES (NON EXHAUSTIF)	60 000 €	2 000 000 €